



- A** propriétés forestières totalement interdites
- B** zones habituellement "visitées" par le MaRéorthon et désormais inaccessibles (sauf à faire 3-4 km de route)
- 1** zone de Départ-arrivée et franchissement de la RD 137 sur passage-piétons
- 2** franchissement de la RD 137 par un aqueduc passant sous la route

Depuis l'interdiction des propriétés **A**, toutes les zones de randonnée intéressantes sont situées à l'ouest de la RD 137
 Cette route très fréquentée (ancienne "route nationale de St Malo à Bordeaux") ne peut pas être traversée en campagne
 Il nous reste seulement 2 points de traversée, décrits ci-dessus
 Cette année:

- les marcheurs franchissaient la RD137 au point **2** puis rentraient par le point **1**
- les VTT faisaient l'inverse.

- Pour aller de **1** à **2**: 3 itinéraires possibles
- l'itinéraire rouge, très intéressant
 - l'itinéraire en pointillés rouges: nettement moins intéressant
 - l'itinéraire en pointillés noirs: inintéressant

Cette année, nous avons décidé de mettre tout le monde sur le rouge, marcheurs à l'aller, VTT au retour, ce qui a provoqué des croisements plus que difficiles.

Pour 2022, à nous de trouver une autre solution; ce ne sera pas simple !!!